

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 2 juin 2026 le projet de règlement **01-283-128** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » afin d'autoriser l'installation d'enseignes temporaires à l'occasion des travaux de réaménagement de la rue De Castelnau Est.

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser les établissements commerciaux à ajouter temporairement certaines enseignes ou affiches publicitaires afin d'augmenter leur visibilité auprès de la clientèle pendant les travaux sur la rue De Castelnau Est et ce, à certaines conditions.

Le projet de règlement détaillé est disponible pour consultation.

Les dispositions visent les zones suivantes : E02-139, C02-143, C02-144 et C02-145.

Ce territoire ainsi visé est montré ci-dessous :



## **2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **11 juin 2026 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **5 au 12 juin 2026 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

**3.** Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 3 juin 2026

La secrétaire d'arrondissement  
**Lyne Deslauriers**